

DELIBERATION N° 86/06-14 - ACQUISITION TERRAIN P.T.T. SIS AUX BARAQUES

Monsieur KIELISZEK fait part à l'Assemblée d'une démarche de l'Administration des P.T.T. en vue de la cession à la Commune d'une parcelle de terrain, sise aux Baraques, cadastrée section AD N° 28, d'une contenance de 13 a 40 ca, située en Zone Industrielle, en bordure du CD 957. La nature de ce terrain est constituée en friches et selon un avis des Domaines, en date du 15 Janvier 1986, sa valeur peut être fixée à 50 F le m², soit une valeur globale de 67 000 Frs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'acquérir le terrain appartenant au P.T.T., sis aux Baraques, cadastré section AD N° 28, d'une contenance de 13 a 40 ca, au prix de 50 F le m²,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte administratif avec le Ministère des P.T.T.
- la dépense sera imputée au compte 2100 programme 48/80.